

SUIVI DU PROJET LECTURE À DISTANCE

TABLE DES MATIÈRES

1. CONTEXTE.....	5
2. COÛTS ET GAINS DU PROJET LAD.....	5
3. IMPACT SUR LES REVENUS REQUIS ET LA BASE DE TARIFICATION.....	6
4. SUIVI DES ETC À RELOCALISER	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coûts du projet LAD – 2010-2017.....	5
Tableau 2 : Gains associés au projet LAD – 2012-2017	6
Tableau 3 : Amortissement et radiation et nombre d'appareils retirés du projet LAD – 2012-2017	6
Tableau 4 : Impact sur les revenus requis du projet LAD.....	7
Tableau 5 : Investissements, mises en service et stocks en équipements de mesurage du projet LAD	9
Tableau 6 : Suivi des ETC à relocaliser	10

1. CONTEXTE

1 Le Distributeur présente dans cette pièce les suivis du projet LAD demandés par la Régie
 2 dans ses décisions D-2013-037¹ et D-2017-022². D'une part, la Régie demande de mettre à
 3 jour les tableaux des coûts et des gains du projet LAD présentés dans le dossier
 4 R-3814-2012. D'autre part, elle demande de présenter les comparaisons des charges
 5 inhérentes au projet LAD et les montants inclus dans la base de tarification, avec les
 6 données prévisionnelles et les mises à jour, le tout dans un format spécifique.

7 Le Distributeur souligne que les informations présentées concernent le projet LAD pris dans
 8 son ensemble.

2. COÛTS ET GAINS DU PROJET LAD

9 Le tableau 1 présente les coûts totaux du projet LAD pour les années 2010 à 2017. Le
 10 tableau 2 présente les gains associés au projet LAD pour les années 2012 à 2017. Quant au
 11 tableau 3, il présente l'amortissement des appareils en service sans le projet LAD,
 12 l'amortissement accéléré à la suite de la révision de leur durée de vie utile et les charges
 13 résultant de leur retrait pour les années 2012 à 2017. Il présente également le nombre
 14 d'appareils retirés pour la même période.

TABLEAU 1 :
COÛTS DU PROJET LAD – 2010-2017 (M\$)

	Travaux préparatoires ¹	Année historique 2012	Année historique 2013	Année historique 2014	Année historique 2015	Année historique 2016	Année base 2017
Investissements	38,8	41,2	174,5	275,0	227,8	61,6	-
Infrastructure technologique d'information	20,3	13,7	10,3	17,7	2,8	0,2	-
Bureau de projet	7,1	3,8	-	-	-	-	-
Sous-total	11,4	23,7	164,1	257,3	225,0	61,4	-
Compteurs achat et installation	4,4	3,2	135,2	208,2	194,4	55,2	-
Équipements de télécommunications	3,0	11,3	18,5	41,8	25,4	4,3	-
Bureau de projet	-	6,1	6,4	4,1	2,6	1,8	-
Frais d'emprunt à capitaliser	-	3,0	4,1	3,1	2,6	0,1	-
Autres	4,0	0,1	-	-	-	-	-
Charges d'exploitation	3,9	5,1	13,5	20,2	27,5	25,6	22,2
Relocalisation des ressources	-	-	-	-	3,5	6,1	4,6
Technologies d'informations	-	4,5	7,4	9,4	10,0	11,4	10,2
Télécommunications	1,8	0,2	2,3	3,2	4,2	3,3	4,1
Charges diverses	2,1	0,4	3,9	7,6	9,8	4,8	3,3
Total	42,7	46,4	188,1	295,2	255,3	87,2	22,2

Note 1: Les coûts des travaux préparatoires (tableau R-10.1-A de la pièce HQD-13, document 1.2 (B-0129) du dossier R-3814-2012) ont été reclassés à des fins de comparaison avec ceux des années 2012 et suivantes.

¹ Décision D-2013-037, paragraphes 179 et 180.

² Décision D-2017-022, paragraphe 516.

**TABLEAU 2 :
GAINS ASSOCIÉS AU PROJET LAD – 2012-2017 (M\$)**

	Année historique 2012	Année historique 2013	Année historique 2014	Année historique 2015	Année historique 2016	Année base 2017	Cumulatif 2017
Charges d'exploitation							
Masse salariale	-	(4,7)	(11,0)	(25,6)	(14,7)	(1,9)	(57,9)
Autres charges	-	(0,4)	(1,1)	(5,7)	(6,0)	(2,8)	(16,0)
Compte d'écarts - Projets majeurs - Charges d'exploitation			5,4	(5,4)			-
Total	-	(5,1)	(6,7)	(36,7)	(20,7)	(4,7)	(73,9)
Revenus de mise en conformité							
Revenus de mise en conformité	-	(0,8)	(1,9)	(2,4)	(2,9)	(2,9)	(2,9)
Compte d'écarts - Projets majeurs - Mise en conformité			1,0	(1,0)			
Total	-	(0,8)	(0,9)	(3,4)	(2,9)	(2,9)	(2,9)
Total - Gains financiers							(76,8)
Coûts de main-d'œuvre évités ¹	-	-	(0,2)	(0,4)	(1,0)	(2,9)	(4,5)
Total - Gains économiques							(81,3)
ETC	-	(61)	(139)	(328)	(173)	(25)	(726)

¹ Intrants au calcul des gains économiques inclus au dossier R-3770-2011

**TABLEAU 3 :
AMORTISSEMENT ET RADIATION (M\$)
ET NOMBRE D'APPAREILS RETIRÉS DU PROJET LAD – 2012-2017**

	Année historique 2012	Année historique 2013	Année historique 2014	Année historique 2015	Année historique 2016	Année base 2017
Amortissement des appareils en service	21,2	21,4	20,3	19,9	18,6	16,9
Amortissement accéléré	2,6	11,1	5,8	3,3	(4,6)	(16,9)
Charges de radiation des appareils en service ¹	0,2	20,1	32,3	18,8	1,5	-
Total avant Compte d'écarts - Projets majeurs	24,0	52,6	58,4	42,0	15,5	-
Compte d'écarts - Projets majeurs			(21,0)	21,0		
Total après Compte d'écarts - Projets majeurs	24,0	52,6	37,4	63,0	15,5	-
Nombre d'appareils retirés (en milliers) ²	2	1 021	1 497	1 158	130	-

¹ Les retraits pour l'année 2012 correspondent à une partie des compteurs des projets pilotes qui ont été retirés seulement au début de l'année 2012.

² Le nombre d'appareils retirés inclut les compteurs récupérés pour utilisation ultérieure dans les zones non déployées.

3. IMPACT SUR LES REVENUS REQUIS ET LA BASE DE TARIFICATION

- 1 Le tableau 4 compare, sur une base annuelle et cumulative, les charges inhérentes au projet LAD.
- 2

**TABLEAU 4 :
IMPACT SUR LES REVENUS REQUIS DU PROJET LAD (M\$)**

	R-4011-2017								R-3770-2011								Écart R-4011-2017 vs R-3770-2011		
	Années historiques 2010-2011	Année historique 2012	Année historique 2013	Année historique 2014	Année historique 2015	Année historique 2016	2017		Cumulatif	Travaux préparatoires	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Cumulatif	2017	
							D-2017-022	Année de base										Annuel	Cumulatif
																			2017
																		Annuel	Cumulatif
Charges d'exploitation	-	-	17,7	4,2	3,4	8,6	25,4	21,3	55,2	-	18,4	15,9	18,2	15,4	15,8	12,8	96,6	8,5	(41,4)
Charges d'exploitation	3,8	5,1	13,5	20,2	30,6	29,3	28,3	26,0	128,6	5,2 ¹	13,2 ¹	25,8 ¹	31,9 ¹	36,9 ¹	24,2 ¹	20,3 ¹	157,4	5,7	(28,9)
Gains découlant d'actions structurantes - Projet LAD	-	-	(5,1)	(12,1)	(31,3)	(20,7)	(2,9)	(4,7)	(73,9)	-	(0,3) ²	(9,9) ²	(13,7) ²	(21,5) ²	(8,4) ²	(7,4) ²	(61,2)	2,7	(12,7)
Revenus autres que ventes d'électricité	(0,3)	-	-	-	-	-	-	-	(0,3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(0,3)
Compte d'écarts-Projets majeurs ⁸	(3,5)	(5,1)	9,2	(3,9)	4,1	-	-	-	0,8	(5,2) ³	5,5 ^{3,6}	-	-	-	-	-	0,3	-	0,5
Autres charges	(0,1)	(0,9)	41,7	36,1	95,0	59,1	48,9	46,0	277,1	(0,2)	22,3	62,8	58,1	45,4	41,6	41,6	271,5	4,4	5,6
Amortissement	0,1	3,6	16,9	30,0	49,8	57,6	48,9	46,0	204,0	0,2	12,0	24,1	30,3	34,7	41,6	43,0	185,8	3,0	18,2
Amortissement des nouveaux actifs	0,1	1,0	5,8	24,2	46,5	62,2	65,8	62,9	202,7	0,2 ³	4,6 ⁵	20,5 ⁵	35,6 ⁵	47,5 ⁵	55,2 ⁵	57,2 ⁵	220,7	5,7	(18,0)
Amortissement accéléré des anciens compteurs	-	2,6	11,1	5,8	3,3	(4,6)	(16,9)	(16,9)	1,3	-	7,4 ⁴	3,6 ⁴	(5,3) ⁴	(12,8) ⁴	(13,6) ⁴	(14,2) ⁴	(34,9)	(2,7)	36,2
Sorties d'actifs	-	0,2	20,1	32,3	18,8	1,5	-	-	72,9	-	9,9 ⁴	38,7 ⁴	27,8 ⁴	10,7 ⁴	- ⁴	(1,4) ⁴	85,7	1,4	(12,8)
Compte d'écarts-Projets majeurs	(0,2)	(4,6)	4,8	(26,2)	26,4	-	-	-	0,3	(0,4) ³	0,4 ³	-	-	-	-	-	-	-	0,3
Amortissement et sorties d'actifs	(0,1)	(3,8)	4,0	(23,6)	23,8	-	-	-	0,3	(0,2)	0,2	-	-	-	-	-	-	-	0,3
Rendement de la base de tarification	(0,1)	(0,8)	0,8	(2,6)	2,6	-	-	-	(0,0)	(0,2)	0,2	-	-	-	-	-	-	-	(0,0)
Rendement de la base de tarification	0,1	0,8	7,3	26,9	42,9	45,2	45,6	44,6	167,7	0,2 ³	2,5 ⁵	13,8 ⁵	26,0 ⁵	34,2 ⁵	37,8 ⁵	38,0 ⁵	152,6	6,6	15,1
Revenus			(0,8)	(2,3)	(5,2)	(7,8)	(7,5)	(7,5)	(15,6)	-	(0,4)	(1,8)	(0,4)	(0,2)	-	0,4	0,4	(7,9)	(16,0)
Revenus de mise en conformité ⁷			(0,8)	(1,9)	(2,4)	(2,9)	(2,9)	(2,9)	(2,9)	-	(0,4) ²	(1,8) ²	(0,4) ²	(0,2) ²	- ²	0,4 ²	0,4	(3,3)	(3,3)
Option de retrait			(0,4)	(2,8)	(4,9)	(4,6)	(4,6)	(4,6)	(12,7)									(4,6)	(12,7)
Total - Charges nettes projet LAD	0,0	(0,1)	65,9	64,8	136,1	105,1	112,4	104,4	484,4	-	42,8	90,7	101,9	94,8	95,2	92,9	521,1	11,5	(36,7)

¹ Voir le tableau 4 de la pièce HQD-1, document 1, page 34, du dossier R-3770-2011

² Voir le tableau 6 de la pièce HQD-1, document 1, page 37, du dossier R-3770-2011. Les gains présentés au tableau 6 sont cumulatifs d'une année à l'autre. Les gains annuels sont donc déterminés par différence.

Le total des gains annuels, 0,4 M\$, 1,8 M\$, 0,4 M\$, 0,2 M\$, 0,0 M\$ et (0,4) M\$ de gain relatif aux revenus de mise en conformité étaient prévus respectivement pour 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017. La différence était prévue en gain relatif aux charges d'exploitation.

³ Voir le tableau 12 de la pièce HQD-1, document 1, page 49, du dossier R-3770-2011.

⁴ Voir le tableau R-10.3 de la réponse à la question 10.3 de la Régie à la pièce HQD-2, document 1, du dossier R-3770-2011.

⁵ Voir le tableau 8 de la pièce HQD-1, document 1, page 42, du dossier R-3770-2011.

⁶ Le montant comprend 0,3 M\$ d'intérêts hors base relatifs au compte d'écarts.

⁷ Les revenus de mise en conformité sont inclus dans la prévision des ventes d'électricité. Ces revenus sont inclus dans les tableaux ci-dessus afin de présenter un portrait global du projet.

⁸ Le compte d'écarts-Projets majeurs aux charges d'exploitation inclut la portion des charges d'exploitation, des gains, des intérêts et des revenus de mise en conformité.

- 1 L'écart défavorable de 11,5 M\$ entre l'année de base 2017 du présent dossier et celle
2 présentée au dossier R-3770-2011 découle du devancement de la fin du projet en décembre
3 2016 plutôt qu'en 2017, comme prévu initialement. Cette révision a un impact à la hausse
4 sur la dépense d'amortissement, le rendement de la base de tarification et les frais de
5 relocalisation.
- 6 L'écart cumulatif favorable de 36,7 M\$ s'explique principalement par deux éléments.
7 Premièrement, le report du début du déploiement massif a eu pour effet de retarder dans le
8 temps certaines dépenses comme les frais de relocalisation et l'amortissement des
9 nouveaux actifs. Deuxièmement, la révision du calendrier de déploiement a un impact
10 favorable sur la concrétisation plus rapide des gains, contrebalancé par un impact
11 défavorable sur l'amortissement accéléré des compteurs remplacés et le rendement sur la
12 base de tarification.
- 13 Le tableau 5 compare, sur des bases annuelle et cumulative, les investissements, les mises
14 en service et les stocks en équipements de mesurage relatifs au projet LAD.
- 15 De nouveau, le devancement de la fin du projet est le principal facteur expliquant l'écart
16 annuel au chapitre des investissements et des mises en service.

**TABLEAU 5 :
INVESTISSEMENTS, MISES EN SERVICE ET STOCKS EN ÉQUIPEMENTS DE MESURAGE DU PROJET LAD (M\$)**

	R-4011-2017								R-3770-2011								Écart R-4011-2017 vs R-3770-2011	
	Année historique 2011 ¹	Année historique 2012 ¹	Année historique 2013 ¹	Année historique 2014 ¹	Année historique 2015 ¹	Année historique 2016	Année base 2017	Cumulatif	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Cumulatif	Annuel 2017	Cumulatif
Investissements	38,8	41,2	174,5	275,0	227,8	61,6	-	818,9	36,7	86,6	247,1	205,1	146,0	69,7	48,8	840,0	(48,8)	(21,1)
Mises en service	9,5	3,7	187,2	282,3	271,9	64,3	-	818,9	7,1	106,0	251,0	208,2	147,9	70,3	49,4	840,0	(49,4)	(21,1)
Stocks de mesurage	1,9	4,6	15,0	34,8	7,6	-	-	63,9	-	-	-	-	-	-	-	-	-	63,9

Note 1: Voir la pièce HQD-9, document 5.1 (B-0040), tableau 6 du dossier R-3980-2016

4. SUIVI DES ETC À RELOCALISER

- 1 Le Distributeur présente au tableau 6 le suivi des ETC à relocaliser comme demandé par la
2 Régie dans sa décision D-2017-022³.

**TABLEAU 6 :
SUIVI DES ETC À RELOCALISER**

Année historique 2016	2017		Année témoin 2018
	D-2017-022	Année de base	
84	62	50	45

3 La diminution de 12 ETC entre les ETC de l'année de base 2017 et ceux reconnus dans la
4 décision D-2017-022 s'explique par la nécessité de conserver des ressources en
5 recouvrement commercial. Ces ressources sont requises afin de procéder à certaines
6 interruptions de service car, pour des raisons techniques, il n'est pas possible d'interrompre
7 à distance des installations avec transformation ou celles de plus de 200 A.

8 En ce qui concerne les 45 ETC de l'année témoin, le Distributeur souligne qu'il est de plus en
9 plus difficile de les relocaliser considérant le très faible nombre de postes équivalents
10 disponibles dans leur région. Le Distributeur prévoit toutefois tirer profit des départs à la
11 retraite d'une vingtaine d'employés prévus vers la fin de l'année 2018. Ainsi, seulement
12 25 employés seront toujours à relocaliser à la fin de l'année 2018.

13 Le Distributeur précise que ces 25 employés sont toujours requis afin de procéder à une
14 relève de compteur avec déplacement environ à tous les 120 jours⁴, principalement les
15 compteurs non communicants. En effet, fort de son expérience, le Distributeur constate que
16 le nombre actuel d'employés associés au processus de relève avec déplacement est
17 nettement insuffisant compte tenu du nombre de clients concernés, de la fréquence de
18 relèves par année et des distances à parcourir. Le Distributeur note que le nombre de clients
19 qui se sont prévalus de l'option de compteur non communicant représente près de 2 % des
20 compteurs installés.

21 Une décision de la Régie est attendue à l'automne 2017⁵, relativement à la demande du
22 Distributeur de procéder à une seule relève avec déplacement par année⁶. Ainsi, advenant
23 une décision favorable de la Régie à l'égard de cette demande, le Distributeur poursuivra ses
24 efforts afin de relocaliser ces 25 employés. Dans le cas contraire où l'exigence d'au moins
25 trois relèves avec déplacement par année est maintenue, ces 25 employés sont nécessaires
26 au processus de relève et il n'y a plus lieu de les relocaliser.

³ Décision D-2017-022, paragraphe 442.

⁴ *Conditions de service d'électricité*, article 11.1.

⁵ Dossier R-3964-2016, *Demande relative à la modification des conditions de service d'électricité et des frais afférents*.

⁶ Cas d'un abonnement pour lequel seule l'énergie est facturée.